

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice:	14
Présents:	13
Votants:	14

L'an Deux Mil Dix Huit
Le douze septembre à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude
GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal le
06/09/2018

PRESENTS : Mesdames BONZOM. CARLES.

LE ROY. GROS. LAKEHAL. PAJAUD.

**Messieurs : GARAUD. DUFOUR. GALEA. GARCIA.
PAPAY. PELFORT. ROUSSEAU.**

ABSENTE EXCUSEE : Mme ALAMINOS

**PROCURATION : Mme ALAMINOS a donné
procuration à M. GARAUD**

Objet : dénomination des
voies et places
publiques

Madame Nadine CARLES. a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dénomination des voies et places publiques relève de l'appréciation du Conseil Municipal (Loi du II Frimaire An VII, décret du 4 février 1805 et de l'ordonnance du 23 avril 1823) et propose de dénommer ou de renommer des voies et places publiques en leur attribuant le nom de personnalités qui se sont illustrées par leurs services rendus à la commune ou à leur pays, comme suit:

- Rue Antonine CRESPIY pour dénommer la voie desservant les habitations dont l'entrée se situe à l'intérieur du lotissement « O VILLAGE ».

- Avenue Roger AMANS, Rue François MITTERAND, Rue Vincent AURIOL, Rue Charles DE GAULLE, Rue Simone VEIL, Rue Clément ADER desservant le lotissement « VILLA NOVA ».

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** le projet qui lui est soumis

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 13/09/2018
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 12/09/2018

Le Maire J.C GARAUD.

